

Autorisation donnée au Maire de signer les Conventions entre la Mairie du 6^e arrondissement et les Associations, relatives à l'occupation permanente des locaux en Mairie du 6^e arrondissement. (062023006)

- Association ADIL 75
- Association BUZART
- Association Pour l'Information et la Recherche sur les Maladies Rénales (AIRG)
- Association Bureau de l'Emploi
- Association Clinique Juridique de l'Université Panthéon-Assas
- Association Comité des Fêtes et de l'Action Sociale du 6^e
- Association Communauté professionnelle Territoriale de Santé du 6^e
- Association Enseignement Art et Culture (E.N.A.C.)
- Association Esprit Jazz
- Association Générale des Familles du 6^e (AGF)
- Association Institut Sainte-Geneviève
- Association Les Papillons Blancs
- Association Nouvelles Solidarité Rives-Gauche (NSRG)
- Association OSER 75 Pour l'Emploi
- Association Office du Mouvement du Mouvement Sportif du 6^e
- Association Panier du 6^e
- Association Parenthèse Médiation
- Association Planète Amazone
- Association Ressac Volontariat
- Association Sport et Loisirs du 6^e
- Association Société Historique du 6^e
- Association Société des Membres de la Légion d'Honneur

Le Conseil du 6^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2511-13 et L.2511-16 ;

Vu la délibération DDCT-2018-082 fixant les redevances liées à l'occupation du domaine public lors de la mise à disposition d'espaces gérés par les conseils d'arrondissement,

Vu la délibération 062020014 autorisant le Maire à signer les Conventions entre la Mairie du 6^e arrondissement et les Associations, relatives à l'occupation permanente des locaux en Mairie du 6^e arrondissement.

Vu le rapport présenté par

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France :

DELIBERE

Article unique : que soit donnée à Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France, l'autorisation de signer les conventions relatives à l'occupation permanente des salles de la Mairie du 6^e arrondissement, de la date de la signature de la convention jusqu'au terme de la présente mandature.

VOTANTS : POUR : CONTRE : ABSTENTION : NPPV :

..... par les Conseillers à

Le Maire du 6^e arrondissement